



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2020

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le jeudi 20 février 2020, à 18 heures à la salle polyvalente de LA SAUNIERE, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice :	201
Nombre de délégués présents :	35
Nombre de délégués représentés :	5
Nombre de délégués absents ou excusés :	161

Monsieur Patrick FOUSSADIER, Délégué de la Commune de SAVENNES, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune de BASVILLE	Monsieur PINTON Laurent
2	Commune de BELLEGARDE EN MARCHE	Monsieur SERRE Thierry
3	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	Monsieur LEFAURE Michel
4	Commune de BOSROGER	Monsieur JOULOT Jean-Paul
5	Commune de BOURG D'HEM (LE)	Madame FEL Annie
6	Commune de BUDELIERE	Monsieur BROSSARD Gilbert
7	Commune de BUSSIERE-DUNOISE	Madame ASSIMON Elodie
8	Commune de LA CELLETTE	Monsieur CARCAT Camille
9	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame CHENIER Christelle
10	Commune de CLAIRAUAUX	Madame RUDMAN Nicole
11	Commune d'EVAUX LES BAINS	Monsieur SAINTEMARTINE Jean-Claude
12	Commune de FLEURAT	Monsieur BARDET Didier
13	Commune de LA FORET DU TEMPLE	Madame PENIN Angélique
14	Commune de FRESSELINES	Monsieur DUGENEST Jean-Claude
15	Commune de JANAILLAT	Monsieur MARIE Patrick
16	Commune de JOUILLAT	Madame BARRET Isabelle
17	Commune de LAFAT	Madame DUPECHER Françoise
18	Commune de MAUTES	Monsieur DESHERAUD Jacques
19	Commune de MERINCHAL	Madame GENDRAUD Marie-Antoinette
20	Commune de NEOUX	Monsieur LANNEAU Guy
21	Commune de NOUZIERES	Madame DEMAY Coralie
22	Commune de SAGNAT	Madame FLUTEAU Isabelle
23	Commune de LA SAUNIERE	Madame DELMAS Laure

24	Commune de SAVENNES	Monsieur FOUSSADIER Patrick
25	Commune de SAINT CHABRAIS	Monsieur DUCOURTHIAL Philippe
26	Commune de SAINTE FEYRE	Madame GASPARD Isabelle
27	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	Monsieur PERIGAUD Marc
28	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	Monsieur LAIGNEAU Jean-Pierre
29	Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE	Madame PETIT Sylvie
30	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Madame FERRION Michelle
31	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	Monsieur NEVEU Christophe
32	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Monsieur BARZU Eric
33	Commune de TERCILLAT	Monsieur MCGRATH Michaël
34	Commune de VIERSAT	Monsieur SANCEME Frédéric
35	Commune de LA VILLENEUVE	Madame MATHIEU Marie-Claude

MEMBRES REPRESENTES, AYANT DONNE POUVOIR :

1	Commune de CROZE	Madame CHAUVAT Claire
2	Commune de FELLETIN	Monsieur AUBRUN Michel
3	Commune de LIOUX LES MONGES	Madame ZELLER-HUBEAU Nicole
4	Commune de SAINT FRION	Madame ROCHER Nathalie
5	Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE	Madame CALVET Eugenia

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

1	Commune d'AHUN	Monsieur CHAUSSECOURTE J-Philippe
2	Commune d'AJAIN	Monsieur MARTY Thomas
3	Commune d'ANZEME	Madame RENON Ghislaine
4	Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN	Monsieur PERIGAUD Michel
5	Commune d'ARRENES	Monsieur AUBINEAU Nicolas
6	Commune d'AUGE	Monsieur BOURNISIEN Michel
7	Commune d'AURIAT	Monsieur SIMON-CHAUTEMPS Franck
8	Commune d'AUZANCES	Monsieur GUILLEMARD Jean-Pierre
9	Commune d'AZAT-CHATENET	Monsieur TERRADE Fabrice
10	Commune d'AZERABLES	Monsieur DESMAISON Jean-Pierre
11	Commune de BANIZE	Monsieur MALPELET Jean-François
12	Commune de BAZELAT	Monsieur BOUCHER Michel
13	Commune de BEISSAT	Monsieur LOURADOUR Patrick
14	Commune de BETETE	Madame CONTARIN Valérie
15	Commune de BLAUDEIX	Madame DECHIRON Monique
16	Commune de BLESSAC	Monsieur DUMONTANT Jean-Baptiste
17	Commune de BORD SAINT GEORGES	Madame ROCHE Marie
18	Commune de BOSMOREAU LES MINES	Monsieur BOUEYRE Daniel
19	Commune de BOURGANEUF	Monsieur RIGAUD Régis
20	Commune de BOUSSAC	Monsieur FOULON Franck
21	Commune de BOUSSAC-BOURG	Monsieur GRIMAUD Hervé
22	Commune de BRIONNE (LA)	Monsieur LEFEVRE Bernard
23	Commune de BROUSSE	Madame BRUNET Anaïs
24	Commune de BUSSIERE NOUVELLE	Monsieur AUGENDRE Dominique
25	Commune de BUSSIERE SAINT GEORGES	Madame REDON Séverine
26	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame GODIN Catherine
27	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur FASSOT Francis
28	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame CHARRIERE Sandra
29	Commune de CHAMBONCHARD	Madame ROUFFET Sylvie
30	Commune de CHAMBORAND	Monsieur CORBIN Michel
31	Commune de CHAMPAGNAT	Madame DEPOUX Emilie
32	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur RENON Philippe
33	Commune de CHAPELLE BALOUE (LA)	Monsieur MARTINET Jacky
34	Commune de CHAPELLE TAILLEFERT (LA)	Monsieur COLMOU Didier
35	Commune de CHAPELLE SAINT MARTIAL (LA)	Madame COLON Isabelle
36	Commune de CHARD	Monsieur JANUEL Michel

37	Commune de CHARRON	Madame BOUCHET Emilie
38	Commune de CHATELARD (LE)	Monsieur RAILLARD Robert
39	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur MARTIN Fabrice
40	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur LAUMY Jean François
41	Commune de CHAUSSADE (LA)	Madame PALADI-NOEL Olivia
42	Commune de CHAVANAT	Madame AUVITY Corinne
43	Commune de CHENIERS	Madame LANNEREY Ophélie
44	Commune de CLUGNAT	Madame BOURDIER Fabienne
45	Commune du COMPAS (LE)	Madame LAVAUD Denise
46	Commune de COURTINE (LA)	Monsieur CHASSAING Bernard
47	Commune de CROCQ	Monsieur PIERRON Jean-Luc
48	Commune de CROZANT	Madame PRUDHOMME Danielle
49	Commune de DOMEYROT	Monsieur LARUE Bernard
50	Commune du DONZEIL (LE)	Monsieur BERTHOLON Morgant
51	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur DE GRAEVE Gérard
52	Commune de FAUX LA MONTAGNE	Monsieur LANCEAU Marc
53	Commune de FENIERS	Madame CHAMBRAGNE Corinne
54	Commune de FLAYAT	Monsieur HOUARD Jean-Yves
55	Commune de FONTANIERES	Monsieur VINCENDON Jean-Pierre
56	Commune de GARTEMPE	Monsieur ERHART Denis
57	Commune de GENOUILLAC	Monsieur CHEVASSUS Davy
58	Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES	Madame SIMONEAU Dominique
59	Commune de GIOUX	Madame GRAND Isabelle
60	Commune de GLENIC	Monsieur DEVOS Michel
61	Commune du GRAND BOURG (LE)	Madame MALLERET Emilie
62	Commune de JALESCHES	Monsieur GAZONNAUD Loïc
63	Commune de JARNAGES	Monsieur BRUNNER Jacques
64	Commune de LADAPEYRE	Monsieur SAUTIVET Cyrille
65	Commune de LAVAUFranche	Madame GORBATCHENKO-LYS Nadia
66	Commune de LEPAUD	Monsieur MORLON Pierre
67	Commune de LEPINAS	Monsieur COLDERS Jean-Louis
68	Commune de LEYRAT	Monsieur MOINAUX Alain
69	Commune de LINARD-MALVAL	Monsieur POIRIER Michel
70	Commune de LIZIERES	Monsieur COMBEAU Christian
71	Commune de LUPERSAT	Madame TADDEI Marie-Pierre
72	Commune de LUSSAT	Madame CHAZETTE Geneviève
73	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame PADOVANI Marie
74	Commune de MAINSAT	Monsieur VIGNERESSE Vincent
75	Commune de MAISON-FEYNE	Monsieur BAERT Jean-Luc
76	Commune de MALLERET	Monsieur LACROCQ Michel
77	Commune de MALLERET-BOUSSAC	Monsieur MENAGER Eric
78	Commune des MARS (LES)	Madame PIGNIER-GUINOT Cécile
79	Commune de MARSAC	Madame GIRARD Josette
80	Commune de MAZIERE AUX BONSHOMMES (LA)	Monsieur PERRIER Frédéric
81	Commune de MEASNES	Monsieur LAMONTAGNE Marc
82	Commune du MONTEIL AU VICOMTE (LE)	Monsieur MARTINEZ Didier
83	Commune de MORTROUX	Madame DIAZ Florence
84	Commune de MOURIOUX VIEILLEVILLE	Madame PINLOCHE Isabelle
85	Commune du MOUTIER D'AHUN (LE)	Monsieur COGNARD Pierre
86	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur GUYOT Pierre
87	Commune de MOUTIER ROZEILLE	Monsieur DEUILLARD Roland
88	Commune de NOTH	Monsieur DEJOUHET Franck
89	Commune de NOUAILLE (LA)	Monsieur GEORGET Jacques
90	Commune de NOUHANT	Madame HONDARRAGUE Delphine
91	Commune de NOUZERINES	Monsieur DAGNIAU Pierre
92	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur LAURENT Jean-Pierre
93	Commune de PARSAC-RIMONDEIX	Monsieur JANNOT Serge
94	Commune de PEYRABOUT	Monsieur MARIN Fabien
95	Commune de PIERREFITTE	Madame CHARDIN Marie-Hélène

96	Commune de PIONNAT	Monsieur LEDIEU Florent
97	Commune de PONTARION	Monsieur CONCHON-SARTOUT Julien
98	Commune de PONTCHARRAUD	Madame BREBION Célia
99	Commune de POUGE (LA)	Madame BAUDRY Nicole
100	Commune de POUSSANGES	Madame BELLEGY Françoise
101	Commune de PUY MALSIGNAT	Monsieur VINGERDER Jean-Philippe
102	Commune de RETERRE	Madame BATIER Julie
103	Commune de ROCHES	Monsieur VIRMONT Fabien
104	Commune de ROUGNAT	Madame TESNIERES Natacha
105	Commune de ROYERE DE VASSIVIERE	Monsieur RABETEAU Raymond
106	Commune de SANNAT	Madame DANCHAUD Karine
107	Commune de SARDENT	Monsieur LESOUPLE Pascal
108	Commune de SERMUR	Monsieur SOURIOUX Gilles
109	Commune de SOUMANS	Monsieur PARNIERE Jean-Claude
110	Commune de SOUS-PARSAT	Madame CHABRAT Véronique
111	Commune de LA SOUTERRAINE	Monsieur LEJEUNE Etienne
112	Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT	Madame PHILIPPON Annie
113	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	Monsieur WELZER Jean-Paul
114	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	Monsieur GEE Stephen
115	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	Madame LEGROS Pierrette
116	Commune de SAINT BARD	Madame JEANTEL Laëtitia
117	Commune de SAINT CHRISTOPHE	Monsieur CARRIOU Eric
118	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	Monsieur FAUSSURIER Thomas
119	Commune de SAINT DIZIER MASBARAUD	Monsieur PEROT Jean-Claude
120	Commune de SAINT ELOI	Madame BOIRON Célia
121	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	Madame RAMPIGNON Stéphanie
122	Commune de SAINT FIEL	Madame MEGRET Stéphanie
123	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	Madame LARBRE Bernadette
124	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	Monsieur DALLOT Jean Pierre
125	Commune de SAINT GOUSSAUD	Madame SIMON Sophie
126	Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Monsieur FOURNEL Claude
127	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	Madame VIAL Sylviane
128	Commune de SAINT LAURENT	Madame ESLAN Laure
129	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	Monsieur MALFAISAN Frédéric
130	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	Monsieur LEDRU Marc
131	Commune de SAINT MAIXANT	Madame PEYCHERAUD Nathalie
132	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	Monsieur JOSLIN Jean-Louis
133	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	Monsieur DENIS Bernard
134	Commune de SAINT MARIEN	Madame VERSCHEURE Natascha
135	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	Madame POULIER Laëtitia
136	Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	Monsieur LAURENT Jean-Claude
137	Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ	Monsieur BARDOLLE Didier
138	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	Madame TOURNADRE Lucy
139	Commune de SAINT MOREIL	Madame BONNEFOND Virginie
140	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	Monsieur SOULET Philippe
141	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Madame DECOURTEIX Murielle
142	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	Madame BESSE Catherine
143	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	Madame COMENCINI Joëlle
144	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	Madame VILLATTE Agnès
145	Commune de SAINT PRIEST	Madame PARROT Sabrina
146	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame APPERT Valérie
147	Commune de SAINT SEBASTIEN	Monsieur PETIT Jean Luc
148	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	Monsieur DHEZ Patrice
149	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur LESAGE Michel
150	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	Madame BOURLAUD Nicole
151	Commune de SAINT VAURY	Madame VILLARD Maryse
152	Commune de SAINT VICTOR	Madame GENTIL Béatrice
153	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame MAZEAUD Dominique
154	Commune de THAURON	Monsieur DOUMY Jean-Claude

155 Commune de TOULX SAINTE CROIX
156 Commune de TROIS FONDS
157 Commune de VALLIERE
158 Commune de VAREILLES
159 Commune de VERNEIGES
160 Commune de VIDAILLAT
161 Commune de VILLARD

Madame MATHIVET Chantal
Monsieur BEAUFILS Alexis
Madame BERTIN Valérie
Madame AUMEUNIER Anita
Monsieur ROUCHON Richard
Madame LEBAS Nelly
Monsieur FOREST Daniel

ETAIT EGALEMENT EXCUSEE :

Madame Catherine BELUGEON, Secrétaire du SDIC 23

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur Franck BENOIT, Comptable public au Centre des Finances Publiques de Guéret
Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 avril 2019

Après avoir constaté que le procès verbal de la séance du 3 avril 2019 est parvenu aux délégués, et qu'aucune modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité
le procès verbal de la réunion du 3 avril 2019*

II. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2019

Le bilan d'activités 2019 est présenté aux délégués. Il est indiqué que l'offre d'unité SYNAPSE «DEMATERIALISATION D'UN MARCHÉ PUBLIC » n'existe plus auprès des services du SDIC23. Les tarifs sont modifiés très régulièrement à la baisse, donc l'achat en groupe ne trouve pas un intérêt monétaire pour les communes adhérentes. Il est rappelé l'obligation du R.G.P.D.. Il est recommandé de mettre en place une sauvegarde dans les communes.

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.
Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Monsieur Franck BENOIT présente le compte de gestion 2019 du SDIC23. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019.

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le terme des comptes.

IV. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	- 3 783,71 €
- en section d'investissement	193,76 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2019.

V. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, délégué de la commune de FRESSELINES, assure la Présidence.

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

■ Pour Mémoire :

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 103 043,04 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 65 661,27 €

■ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2019 :

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	+ 193,76 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 65 855,03 €

■ Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2019 :

☞ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 65 855,03 €
☞ Rappel du solde des restes à réaliser :	

Besoin de financement total : 0,00 €

■ Résultat de fonctionnement à affecter :

☞ Résultat d'exécution de l'exercice :	- 3 783,71 €
☞ Résultat antérieur :	+ 103 043,04 €

TOTAL A AFFECTER : + 99 259,33 €

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 99 259,33 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2019 en report à la section de fonctionnement pour 99 259,33 €.

VI. ADHESION D'UNE COMMUNE

Le Président fait part de la demande d'adhésion au SDIC 23 de la commune de GOUZON, par courrier du 24 septembre 2019. Après un rappel de la procédure, le Président le soumet aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune de GOUZON

VII. TAUX DE COTISATIONS, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS, FORMATIONS 2020

Le Président propose des taux et tarifs 2020 sans changement en précisant les évolutions des fournisseurs.

A – CHANGEMENT DES TARIFS DES PRESTATAIRES

- ☞ Le Président rappellera que la **Société Environnement Numérique** fournit aux collectivités un logiciel de Cadastre. Il informera qu'une augmentation de 0,9345% sera appliquée par cette société pour 2020.

Il proposera que les tarifs appliqués aux communes ne suivent pas cette augmentation comme l'année précédente.

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2020

	2019	2020
MAJ CADASTRE « MEDDI/VN »	126,00 €	126,00 €

- ☞ Le Président informera que la société **CERIG** a décidé d'augmenter ses tarifs pour la maintenance de 2,31 % pour l'année 2020.

Toutefois, le Président proposera de ne pas répercuter cette hausse.

MAINTENANCE CERIG 2020 + AIDE PESV2

	2019	2020
Communes de moins de 200 habitants	437 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	471 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	503 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	538 €	538 €

ETAT CIVIL CERIG 2020

	2019	2020
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

B – RAPPEL DES TARIFS DES MODULES ET DES MAINTENANCES

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE PACK MEDDI/VN (CADASTRE) 2020

	2019	2020
CADASTRE « MEDDI/VN »	720,00 € TTC	720,00 TTC

Les prestations de service (cerig) 2020

	2019	2020
NOUVEAU		
PES Marché	/	96 € TTC
PES Retour	/	216 € TTC
Rappel des modules et dispositifs		
Transfert de fichiers	378 € TTC	378 € TTC
Formation individuelle	390 € TTC	390 € TTC
Abonnement plateforme Hélios Actes	300 € TTC	300 € TTC
Dématérialisation budgétaire (TOTEM)	240 € TTC	240 € TTC
Option Prélèvement et PAYFIP	300 € TTC	300 € TTC
Interface CHORUS	360 € TTC	360 € TTC
Gestion Electronique Documentaire (archivages)	780 € TTC	780 € TTC
Module plateforme dématérialisation « ACTE-HELIOS »	540 € TTC	540 € TTC
CLIC'ESI POUR FACTURATION	216 € TTC	216 € TTC
Module Etat Civil Dématérialisation	216 € TTC	216 € TTC
Maintenance CHORUS	44,15 € TTC	45,16 € TTC
Module Interface PASRAU	420 € TTC	420 € TTC
ADHESION PACK CERIG (compta, paye, élection, immobilisation, état civil, emprunt, eau et assainissement et dématérialisation compta/payé)	2 426,40 €	2 426,40 €

Module Interface PASRAU : Interface automatique PASRAU (interface avec le logiciel NET-ENTREPRISE permettant la récupération automatique des données des taux d'imposition dans le logiciel CERIG-Paye). L'installation se fait à distance par un intervenant CERIG.

Rappel : La formation pour le module interface CHORUS est payée par le sdic soit 129,60 € ainsi que le module Etat civil dématérialisation pour 132 €.

COTISATION 2020 AU SDIC

	2019	2020
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

MAINTENANCE FAST 2020 (DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS) 86 utilisateurs

	2019	2020
FAST	82 €	72 €

ACCES FAST BUDGET 2020 (DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

	2019	2020
FAST	120 €	120 €

☞ Les formations :

a) Mairig

Le Président proposera de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2020.

Toutefois, si les formations MAIRIG remportent un franc succès, il propose de donner pouvoir au bureau pour éventuellement augmenter le nombre de ces formations pour cette année.

Après avis favorable des membres du Bureau, il proposera que ces formations soient dispensées gratuitement cette année comme l'année précédente. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 30 € par participant).

b) Bureautique

Le Président proposera que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites en 2020.

Après avis favorable des membres du Bureau, il proposera que ces formations soient dispensées gratuitement cette année comme depuis 2018. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 35 € par participant).

Toutes les formations présentant un caractère collectif en 2020 seront réalisées gratuitement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les taux de cotisation, les tarifs de maintenance et de prestations, les tarifs de formations pour l'année 2020.

VIII. BUDGET 2020

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, assure la Présidence.

Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23, donne lecture du budget primitif 2020.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité
Le budget primitif pour l'exercice 2020.*

IX. MARCHE DEMATERIALISATION FAST

Le président annonce la finalité du marché de dématérialisation des actes administratifs en rappelant le contexte. A ce jour, 86 communes utilisent la plateforme FAST pour dématérialiser les actes administratifs. Une nouvelle convention a été signée avec DOCAPOST FAST pour 3 ans comme délibéré lors du dernier conseil syndical. Le tarif obtenu permet de faire une baisse de l'abonnement aux communes utilisant ce service. L'abonnement passe à 72 € en 2020 au lieu de 82 €.

X. QUESTIONS DIVERSES

- a- Le délégué de la commune de Clairavaux demande s'il est possible de faire des formations sur la commune de Felletin afin de faciliter les déplacements des collectivités du secteur. Il sera étudié cette possibilité avec les prestataires et les collectivités concernées.
- b- La société CERIG sera contactée pour qu'elle puisse informer les collectivités de la liste des fichiers à sauvegarder en cas de dépannage si un problème informatique survient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,

*Monsieur Patrick FOUSSADIER
Délégué de la commune de SAVENNES*

*Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT*